

Agreste Bourgogne

Numéro 173 - décembre 2014



Bilan annuel de l'emploi agricole en Bourgogne : Progression du salariat non familial

Entre 2010 et 2013, le nombre d'exploitations a diminué à un rythme annuel inférieur à celui de la décennie précédente.

Représentant deux exploitations sur cinq, les Gaec et les sociétés sont de plus en plus nombreux.

Si la main-d'œuvre familiale est en repli, l'emploi salarié permanent continue de progresser.

Le recours à des salariés non permanents, à des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) est plus fréquent.

Parmi les principales orientations technico-économiques de la région, seule la viticulture enregistre une stabilité du nombre d'unités de travail annuel pour l'ensemble des actifs agricoles.

En 2013, la Bourgogne compte 19 250 exploitations agricoles, soit 1 180 de moins en trois ans. En moyenne annuelle, la diminution du nombre d'exploitations est moins forte que celle observée lors de la période 2000-2010, respectivement - 1,8 % et - 2,6 %. Ce ralentissement provient en grande partie de la baisse du nombre de petites exploitations, celle des moyennes et grandes exploitations étant équivalente.

Les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec) et autres formes sociétaires sont de plus en plus nombreux, 7 600 en 2013 contre 7 340 en 2010. Cependant, leur augmentation est plus faible que lors de la période 2000-2010, + 1,2 % contre + 2,1 % en moyenne annuelle.

Le nombre d'exploitations employant des salariés permanents augmente : 4 300 exploitations en 2013 contre 3 850 exploitations en 2010, soit une progression annuelle de 3,8 % depuis 2010, alors qu'elle n'était que de 0,1 % entre 2000 et 2010.

Progression du nombre de salariés permanents

Près de 41 700 personnes travaillent de façon permanente sur les exploitations en 2013, exploitants, conjoints, aides familiaux, salariés hors cadre familial, soit 1 400 personnes de moins qu'en 2010. Elles représentent 29 600 uni-

tés de travail annuel (UTA). En 2010, la main-d'œuvre comptait 43 100 personnes, pour 31 115 UTA. En moyenne annuelle, les UTA, pour l'ensemble des OTEX, ont diminué de 1 % entre 2010 et 2013. Par exploitation, le nombre d'UTA est de 1,7 comme en 2010.

Les exploitants et leur famille constituent les trois quarts de ces actifs et représentent 22 490 UTA. Cette main-d'œuvre compte 2 400 personnes en moins depuis 2010. A l'inverse, les salariés permanents hors cadre familial voient leur effectif augmenter de 1 000 personnes, pour un nombre d'UTA stable.

En complément de l'emploi salarié permanent, les exploitations ont recours à des salariés saisonniers ou occasionnels et à des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA). En 2010, cette main-d'œuvre représentait 3 480 UTA, elle atteint 4 060 UTA en 2013, soit une progression annuelle de 5,3 %. Lors de la décennie précédente, l'évolution n'était que de 0,1 %.

Près des deux tiers des UTA salariées en viticulture

Par orientation technico-économique (OTEX), les données détaillées sont disponibles pour l'année 2012, mais limitées aux principales OTEX spécifiques dans chacune des régions. En

Une diminution des petites exploitations, qui ralentit depuis 2010

Bourgogne	2000 RA	2010 RA	2013*	2010/2000	2013/2010
Nombre total d'exploitations agricoles	26 395	20 332	19 250	-2,6%	-1,8%
petites exploitations	8 692	5 242	4 900	-4,9%	-2,2%
moyennes et grandes exploitations	17 703	15 090	14 350	-1,6%	-1,7%
Nombre d'exploitations en Gaec ou sociétés	5 965	7 341	7 600	+2,1%	+1,2%
Exploitations employant des salariés permanents	3 804	3 846	4 300	+0,1%	+3,8%

Sources : Agreste - RA 2000 et 2010, MSA 2013

* estimation

La main-d'œuvre familiale continue de diminuer

Bourgogne	2000 RA		2010 RA		2013*		2010/2000		2013/2010	
	Personnes	UTA	Personnes	UTA	Personnes	UTA	Personnes	UTA	Personnes	UTA
Main-d'œuvre familiale	45 626	29 572	34 224	23 962	31 820	22 490	-2,8%	-2,1%	-2,4%	-2,1%
Exploitants	30 915	22 777	25 410	20 211	24 260	19 350	-1,9%	-1,2%	-1,5%	-1,4%
sur petites exploitations	8 749	2 770	5 324	2 093	4 980	1 960	-4,8%	-2,8%	-2,2%	-2,2%
sur moyennes et grandes exploitations	22 166	20 008	20 086	18 118	19 280	17 390	-1,0%	-1,0%	-1,4%	-1,4%
Autre main-d'œuvre familiale**	14 711	6 794	8 814	3 751	7 560	3 140	-5,0%	-5,8%	-5,0%	-5,8%
Actifs agricoles salariés	nr	10 208	nr	10 630	nr	11 170		+0,4%		+1,7%
Salariés permanents	8 403	6 751	8 866	7 154	9 850	7 110	+0,5%	+0,6%	+3,6%	-0,2%
Salariés occasionnels, ETA et CUMA	nr	3 457	nr	3 476	nr	4 060		+0,1%		+5,3%
Ensemble actifs agricoles	nr	39 780	nr	34 592	nr	33 660		-1,4%		-0,9%

Sources : Agreste - RA 2000 et 2010, MSA 2013
nr : non renseigné

* estimation ** conjoints non coexploitants actifs et autre main-d'œuvre familiale

Bourgogne, les exploitations spécialisées en viticulture, bovins viande, grandes cultures et polyculture-polyélevage regroupent quatre exploitations sur cinq et 86 % de l'ensemble des UTA de la région, soit 3 points de plus qu'en 2010.

Le nombre d'exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux diminue en moyenne de 2,4 % par an entre 2010 et 2012. Cette baisse est nettement supérieure à celle observée lors de la période 2000-2010 (-0,5 %). Si les disparitions de structures ralentissent pour les petites exploitations, elles concernent un peu plus les moyennes et grandes exploitations. En polyculture-polyélevage, les exploitations résistent mieux avec une diminution de 1,6 % en moyenne annuelle contre 4,3 % lors de la décennie précédente. Pour les exploitations spécialisées en bovins viande, l'évolution annuelle moyenne atteint -2,0 %, contre -2,6 % entre 2000 et 2010. Mais les moyennes et grandes exploitations enregistrent la même évolution annuelle depuis 2000, -1,9 %. En viticulture, le nombre d'exploitations connaît une baisse annuelle moyenne de 1,7 %, soit 0,3 point de moins que lors de la période précédente. Les petites exploitations diminuent à un rythme moins élevé, les moyennes et grandes exploitations enregistrent une baisse moyenne un peu plus importante.

En deux ans, parmi les quatre principales OTEX de la région, la main-

d'œuvre familiale diminue. Cette baisse varie de 1,9 % en céréales et oléo-protéagineux à 2,5 % en bovins viande. Par contre, l'emploi salarié progresse de 0,9 % en viticulture à 6,1 % en bovins viande. Cette hausse repose essentiellement sur un recours plus important à des salariés occasionnels ou à des ETA ou CUMA. En effet, si les UTA des salariés permanents demeurent stables en céréales et oléoprotéagineux, et en augmentation pour les bovins viande, elles diminuent en viticulture et en polyculture-polyélevage. Au total, malgré la progression de l'emploi salarié, seule la viticulture enregistre une stabilité du volume de travail. La viticulture reste le premier employeur avec 63 % des UTA salariées.

Nadine VIATTE

Définitions

Mutualité sociale agricole (MSA) : La mutualité sociale agricole gère l'ensemble de la protection sociale de base des non-salariés agricoles et des salariés agricoles (salariés d'exploitation, des organismes de services, de la coopération et les autres emplois) : risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille.

Salaires horaires MSA : Salaires horaires bruts : montant des rémunérations brutes/nombre d'heures. Pour une comparaison homogène avec le Smic, le périmètre du calcul est hors contrats des apprentis dont le taux varie entre 20 % et 80 % du Smic. Le taux horaire est un taux observé qui inclut les Indemnités Compensatrices de Congé Payé « ICCP » versées en fin de contrat quelle que soit sa nature CDI ou CDD. En moyenne, l'incidence du versement des ICCP majore plus sensiblement les taux horaires des travailleurs saisonniers et occasionnels dont les contrats sont des CDD.

Méthodologie

Le bilan annuel de l'emploi agricole est élaboré à partir de deux sources :

les recensements agricoles (RA) de 2000 et 2010 d'une part, et les données annuelles de la MSA d'autre part. Une fois ramenées au périmètre du RA, ces données MSA permettent une actualisation annuelle des effectifs après 2010 :

Les effectifs des chefs d'exploitation et coexploitants sont actualisés pour les petites exploitations par les cotisants solidaires de la MSA dont la superficie est entre 1/8 et 1/2 SMI (surface minimale d'installation) et, pour les moyennes et grandes exploitations, par les chefs d'exploitation et coexploitants non solidaires dont la superficie est supérieure à 1/2 SMI.

Les effectifs des conjoints non-exploitants et autres actifs familiaux, ainsi que la main-d'œuvre familiale salariée, sont actualisés en prolongeant l'évolution annuelle moyenne annuelle 2000-2010 observée au RA.

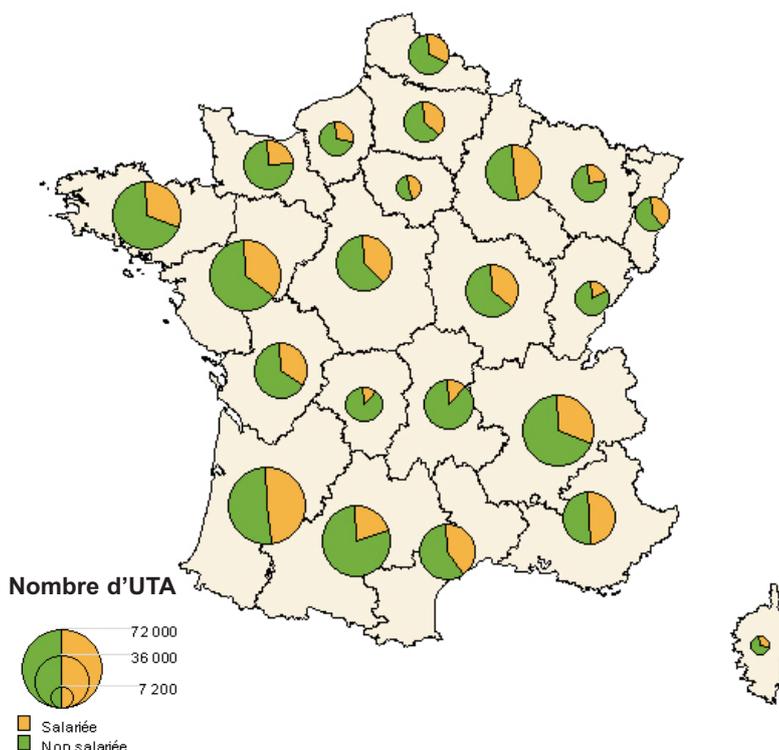
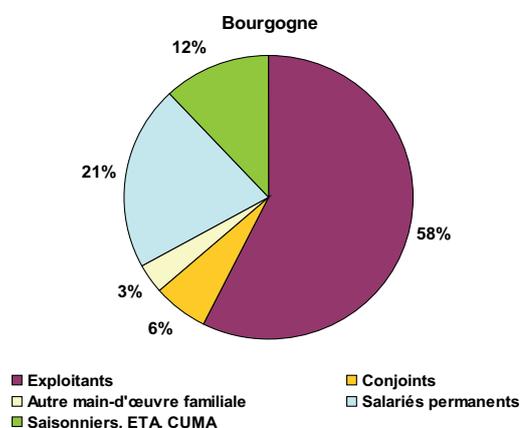
Les effectifs des actifs agricoles salariés sont principalement actualisés à partir des fichiers MSA des contrats de travail.

Cette méthodologie est appliquée en 2011 et 2012. En 2013, l'estimation résulte à la fois d'une estimation tendancielle de l'emploi, de l'évolution de l'emploi salarié permanent de la MSA entre les premiers semestres 2012 et 2013, et pour l'emploi saisonnier, de la prise en compte d'informations sur les productions ayant impacté l'emploi saisonnier en 2012 et 2013 (statistique agricole annuelle).

Les effectifs sont établis en UTA, unité de travail annuel comparable à l'équivalent temps plein (ETP) utilisé par la MSA.

En Bourgogne, 1/5 du travail est réalisé par les salariés permanents

**L'emploi agricole en 2013
1/3 des UTA proviennent des salariés en Bourgogne**



Unités de Travail Annuel % en 2013

Source camemberts et carte : Agreste - MSA 2013, estimation

En 2012, le **salairé horaire moyen brut** atteint 12,47 €/h, soit 0,36 € de plus que la moyenne nationale. Par rapport au Smic, les niveaux des salaires des actifs agricoles salariés sont supérieurs de 40 % pour les permanents et de 17 % pour les saisonniers et occasionnels. Cependant, à l'inverse de la décennie précédente, ils augmentent à un rythme annuel moins élevé que le Smic, respectivement 2,5 % entre 2010 et 2012 contre 3 %.

En **viticulture**, le salaire horaire moyen brut s'élève à 13,79 €/h pour les salariés permanents, soit 0,75 € de plus que la moyenne régionale. L'écart est plus faible pour les saisonniers et occasionnels, 0,08 € en plus pour atteindre 10,95 €/h. A l'opposé, parmi les principales OTEX de la région, le salaire horaire le moins élevé se situe en élevage bovins viande, 10,97 €/h pour les salariés permanents et 10,19 €/h pour les salariés saisonniers et occasionnels.

En Bourgogne, le salaire horaire des salariés permanents est plus élevé que la moyenne nationale

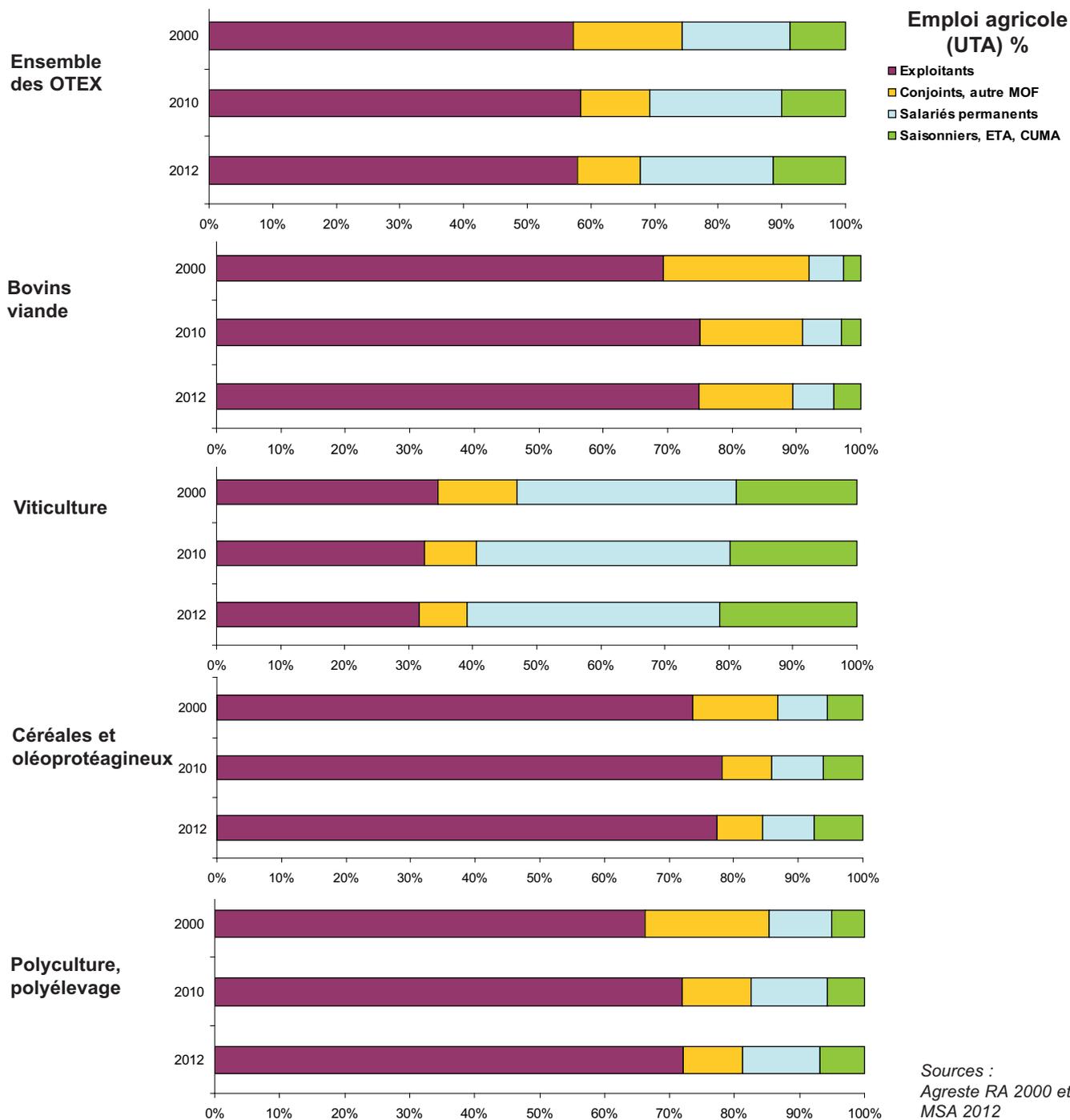
		Bourgogne				France métropolitaine
		2000	2010	2011	2012	2012
Total des actifs agricoles	salaire horaire	8,23 €/h	11,87 €/h	12,12 €/h	12,47 €/h	12,11 €/h
	rapport au Smic	1,30 Smic	1,34 Smic	1,34 Smic	1,34 Smic	1,30 Smic
Salariés permanents	salaire horaire	8,63 €/h	12,32 €/h	12,66 €/h	13,04 €/h	12,67 €/h
	rapport au Smic	1,37 Smic	1,39 Smic	1,40 Smic	1,40 Smic	1,36 Smic
Saisonniers et occasionnels	salaire horaire	7,22 €/h	10,50 €/h	10,60 €/h	10,87 €/h	11,03 €/h
	rapport au Smic	1,14 Smic	1,19 Smic	1,18 Smic	1,17 Smic	1,18 Smic

Ecart de salaire important entre la viticulture et les autres OTEX pour les salariés permanents

Bourgogne	2012	Viticulture	Bovins viande	Céréales et oléoprotéagineux	Polyculture, polyélevage
Salariés permanents		13,79 €/h	10,97 €/h	11,57 €/h	11,43 €/h
Saisonniers et occasionnels		10,95 €/h	10,19 €/h	10,45 €/h	10,59 €/h

Source : Agreste - MSA

Nette diminution des UTA des conjoints et autre main-d'œuvre familiale



Pour en savoir plus, sur www.agreste.agriculture.gouv.fr, à la rubrique **Thématiques - Structures agricoles - Emploi**
 « Le bilan annuel de l'emploi agricole - résultats 2012 par OTEX » Agreste Chiffres et Données n°225 - Novembre 2014
 « Le bilan annuel de l'emploi agricole - résultats 2012 » Agreste Chiffres et Données n°224 - Avril 2014

Agreste Bourgogne - N°173 - décembre 2014



**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne**
 Service régional de l'information statistique
et économique (SRISE)
 4 bis rue Hoche - BP 87865 21078 Dijon Cedex
 Tél. : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99
 Mail : srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr
www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Vincent Favrichon
 Directrice de la publication : Dominique Degueurce,
 chef du SRISE
 Composition, impression, crédit photos : DRAAF Bourgogne - SRISE
 ISSN : 1293 -1748 - Dépôt légal : à parution
 Prix : 2,50 €

© AGRESTE 2014

